

SAINTE-BARBE

Conseil municipal du 20/11/2015

Où il est question de subventions sur fond d'intercommunalité

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Christian Perrin. Les élus ont décidé d'accorder une subvention de 2230 € à l'AS Sainte-Barbe (football), confrontée à des charges de fonctionnement toujours plus lourdes et des recettes à la baisse. Le maire a souligné le caractère exceptionnel de la subvention et a réitéré le soutien de la municipalité aux associations qui en expriment le besoin. Par ailleurs, le conseil a accordé une subvention de 1000 € à l'association des Amis de la Bibliothèque de la Mémoire pour l'accompagner dans ses travaux préparatoires à la commémoration des 500 ans de la basilique de Sainte-Barbe. L'occasion pour le maire de rappeler l'imminence de cette manifestation en septembre 2016, orchestrée par la municipalité avec la participation de toutes les associations communales et du conseil de fabrique.

Les élus ont accepté le principe du versement d'une indemnité en faveur de Kévin Rodeghiero, résident d'Avancy, en charge de la maintenance du site internet de la commune. Le conseil a modifié les tarifs de location de la salle communale.

Le maire a annoncé que la maison d'assistants maternels sera à son maximum de capacité dès le printemps en accueillant 16 enfants.

Serge Didelot, adjoint en charge des ouvriers communaux, a informé le conseil de la mise en place sous huitaine des sapins de Noël dans chacun des quatre villages. Les sapins seront décorés par les enfants des écoles.

Les élus ont une nouvelle fois longuement débattu du projet de regroupement des intercommunalités, dicté par la réforme territoriale. La Préfecture préconise un regroupement des communautés de communes du Haut Chemin, du Pays de Pange et du Pays Boulageois. Le Haut Chemin et le Pays de Pange ont depuis longtemps engagé des négociations pour un mariage à deux, sans le Boulageois. Celui-ci de son côté s'est également déjà exprimé sur le sujet et désire rester en l'état. Quoiqu'il en soit, les élus de Sainte-Barbe demandent davantage d'éléments pour apprécier le plus objectivement possible les incidences de ce regroupement : compétences, implications financières, mutualisation des services, gouvernance. Christian Perrin a martelé qu'une seule préoccupation doit guider les élus : « œuvrer pour ce qui est utile, indispensable à nos concitoyens ».